

Communiqué de presse

Paris, le 28 juin 2022

Rapport annuel 2023

« Acter l'urgence, engager les moyens »

Le changement climatique dû à l'influence humaine a entraîné des impacts graves en France en 2022 pour les personnes, les activités économiques, les infrastructures et les écosystèmes. Ces impacts ont nécessité des mesures d'urgence d'un niveau exceptionnel, excédant la capacité de prévention des risques et de gestion de crises actuelle. Les années extrêmes de ce type deviennent de plus en plus fréquentes, et vont encore s'intensifier tant qu'un renforcement de l'action climatique en France et au niveau mondial ne sera pas effectif.

En France, le cadre d'action des politiques publiques pour le climat se construit, mobilisant les parties prenantes, mais sans pour l'heure être accompagné d'une politique économique d'ampleur à même de déclencher l'accélération nécessaire à l'atteinte des objectifs climatiques de 2030 dans la perspective de la neutralité carbone. La baisse des émissions de gaz à effet de serre de la France se poursuit en 2022, mais à un rythme qui demeure insuffisant pour atteindre les objectifs de 2030. Le deuxième budget carbone est en voie d'être dépassé sur la période 2019-2022 lorsque la faible absorption par les puits de carbone est prise en compte. Malgré les nombreuses mesures structurelles mises en œuvre dans l'ensemble des secteurs émetteurs, les rythmes de décarbonation constatés et les indicateurs analysés soulignent de nombreux blocages.

Au niveau mondial, les multiples politiques et engagements actuels commencent à faire infléchir la trajectoire d'émissions mais ne suffisent pas à l'atteinte des objectifs climatiques. L'adoption de la réglementation du paquet « Fit for 55 » de l'Union européenne vient structurer l'action de l'Europe et en France. Malgré ces avancées positives, le rythme d'évolution des dispositifs opérationnels est difficilement compatible avec l'atteinte des objectifs 2030, dans 7 ans.

Des actions correctrices rapides et en profondeur sont nécessaires pour réaliser, au rythme attendu, les transformations structurelles nécessaires. La France doit systématiser l'opérationnalisation de toutes les composantes de son cadre d'action stratégique climatique. Elle doit transformer sa politique économique, y compris budgétaire, fiscale, commerciale, industrielle, et de l'emploi, mobiliser les ressources et les financements nécessaires, soutenir les plus vulnérables dans un esprit de transition juste, tout en évitant la maladaptation. Son action doit contribuer à soutenir l'effort européen tout en relançant la dynamique internationale en amont de la COP28.

L'année 2022, emblématique de l'intensification des effets du changement climatique, illustre la nécessité d'acter l'urgence et d'engager les moyens nécessaires au rehaussement de l'action publique en matière d'adaptation transformationnelle et de décarbonation accélérée, en France et dans le monde.

A propos du Haut conseil pour le climat

Le Haut conseil pour le climat a été installé le 27 novembre 2018 et est inscrit dans la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat. C'est un organisme indépendant, chargé

d'évaluer l'action publique en matière de climat, d'émettre des avis et recommandations indépendants et objectifs sur l'action climatique du gouvernement, et d'éclairer les débats de manière neutre, dans une perspective de long-terme en tenant compte du contexte global. Il est actuellement présidé par la climatologue franco-canadienne Corinne Le Quéré et composé de treize membres, désignés pour cinq ans et choisis pour leur expertise scientifique, technique et économique dans le domaine du climat.

Contact presse :

Elisa Sgambati

presse@hautconseilclimat.fr / 01.42.75.59.98

Retrouvez nos communiqués de presse sur www.hautconseilclimat.fr – rubrique actualités